

Prix National Arturbain.fr 2010

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Laplume – 8, Place Emmanuel Labat 47310 Laplume – Tél : 05 53 95 10 16 – fax 05 53 95 17 39
www.laplume.fr – mairie.laplume@wanadoo.fr

Responsable : Eric Bacqua, Maire

Présentateur : **Eric Bacqua**

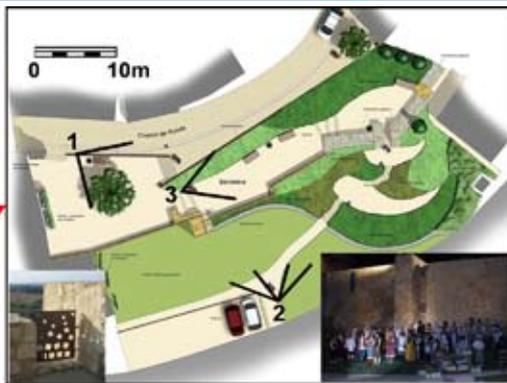
Organismes décisionnaires et financeurs : Commune de Laplume

Propriétaires du site : Commune de Laplume

Description de l'opération : La commune de Laplume, au Sud du département du Lot et Garonne est située sur un éperon à 219 m. Le bourg domine les environs et a conservé l'organisation générale qui devait être la sienne lorsqu'il était fortifié : une rue principale qui distribue l'ensemble du bourg intra-muros, en contrebas des anciens remparts et une rue périphérique toujours désignée comme boulevard. En 2008, la commune de Laplume a fait le choix de la réhabilitation d'une partie de ces anciens remparts détruits par le feu en 1977. Les motivations de la Commune sur ce projet étaient multiples : rénover un patrimoine historique local détruit, établir une cohérence patrimoniale avec les autres édifices du secteur (église classée...), créer un espace de vie sociale dédié à la rencontre, la détente, le tourisme et à la production de manifestations culturelles et environnementales. Cette opération a rythmé la vie du village durant 10 mois et a concerné un espace d'environ 2000 m², pour un coût total de 250 000 €.

Equipe pluridisciplinaire : Maîtrise d'œuvre : Laurent van den BERG et Max BRUGERON, architectes-paysagistes - ATELIER BKM mandataire associé à Michel SOULÉ. Gros œuvre : Philippe LONGO - Ent. du bâtiment. VRD : Denis ROSSI - Albret TP. Espaces verts et mobilier : Guy DELFAUD. Mission SPS : APAVE. Eclairage public : SDEE (syndicat d'électrification). Etat. Conseil Général du Lot et Garonne. Région Aquitaine.

RENAISSANCE D'UN REMPART OUBLIÉ, Laplume (47)



1- Chemin de ronde et 2- Remparts avant, après et de nuit
3- Terasse-belvédère



Avant



2



Après



Qualité architecturale :

Dans la partie présentant une base de mur ancien :

- Construction d'un mur en béton armé recouvert par un parement en **pierres taillées** de récupération.
- Raccordement de ce mur central, de part et d'autre, aux parties de **murs anciens conservés**.

Dans la partie sans base de mur ancien :

- Mise en place de gabions pouvant s'accommoder au terrain afin de **prolonger l'effet de muraille** (2).
- Dans les espaces à forte pente, **création d'enrochement** en pierre naturelle, planté de végétaux rampants.
- **Piquage et rejointoiement** des parties de murs anciens en cohérence avec le bâti fortement patrimonial du secteur.
- Aménagement de **soubassements paysagers** par la création de glacis engazonnés (2).
- Elévation d'un **garde-corps normalisé** en pierre sur toute la longueur des remparts afin d'assurer la protection des personnes (1).

Qualité de vie sociale :

- Aménagement de **terrasses** en grave équipées de bancs de repos (3), dominant le paysage et favorisant la promenade et la détente.
- Site mitoyen du groupe scolaire de la commune permettant une **exploitation historique et pédagogique**.
- Lieu de production de **manifestations culturelles** (Journée du patrimoine, théâtre, chorale...)
- **Escalier de communication** entre les parties hautes et basses (2).

Respect de l'environnement :

- Plantation des **talus en arbustes rampants**, sur paillage en toile tissée permettant d'éviter toute érosion, talus permettant l'implantation d'un chemin d'accès aux remparts, avec des emmarchements en pierre reconstituée.
- **Récupération des pierres et moellons** de l'ancien bâti pour la construction.
- Site inclus dans un **circuit Eco-touristique** local associant le patrimoine et l'environnement.